

Mail adressé le 2 avril 2021

## **CSEC extraordinaire du 02 avril 2021**

Bonjour à toutes et tous,

Ces 2 derniers jours, vos nombreux messages nous ont incités à communiquer ce jour. Vous avez de fortes interrogations quant aux jours à venir sur votre organisation et celle choisie par LCL.

Ce matin s'est tenu un CSE CENTRAL extraordinaire suite aux annonces gouvernementales de mercredi dernier 31 mars 2021 concernant l'évolution de la pandémie. Les décisions prises *par LCL* sont les suivantes :

- **Communication à 14h aujourd'hui à l'ensemble des salariés + communication aux clients sur le site via l'appli et par mail.**

### Travail à distance.

Pour les gardes d'enfants, le travail à distance sera adapté en conséquence par rapport à votre situation familiale : le partage de la garde des enfants au sein de la famille est encore une disposition d'actualité.

Si vous avez des enfants en bas âge, vous pourrez travailler à distance lors des quatre prochaines semaines pour les garder.

Comme lors du confinement de mars 2020, la Direction s'engage à une tolérance sur votre gestion du travail à distance.

**Si vous ne pouvez pas faire de travail à distance faute de matériel, vous serez en situation de dispense d'activités.**

**Les personnes fragiles travaillent toujours en travail à distance ou en isolement.**

### Congés :

La Direction a décidé de ne pas imposer de congés. Toutefois, elle conseille vivement aux salariés qui ont des enfants scolarisés de prendre une semaine de congés pendant les 2 semaines de vacances scolaires.

Pour ceux qui avaient posé des vacances sur l'ancien calendrier des vacances scolaires de printemps, il est demandé par la Direction d'annuler ceux-ci et de les re-poser simultanément, en accord avec son manager de place, sur une des deux semaines de congés scolaires (du 12 au 24 avril). Cela sera considéré comme une modification de congés.

Pour ce faire, My Self RH est réouvert ce jour.

**Il n'y aura pas de chômage partiel : pour les 4 semaines qui viennent à voir après.**

### Fonctionnement :

Les grandes agences : aucun changement pour les agences de 10 salariés et plus, soit 2 jours de travail à distance.

**Pour les petites agences, aucun changement non plus, à savoir 1 jour de travail à distance, avec possibilité d'avoir le même jour pour les collaborateurs afin de fermer l'agence une journée.**

Impacts commerciaux :

Aujourd'hui, rien de nouveau n'est prévu. Les objectifs commerciaux, TAT et RVP sont à l'étude.

Bien entendu, tout le collectif Autrement Solidaires reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Bon week-end de Pâques.

As'micalement.

**L'équipe Autrement Solidaires Nord-Ouest**

Information: Autrement solidaires n'adresse ses communications par mail qu'à celles et ceux nous ayant au préalable et par écrit autorisé à le faire.



**parce que la solidarité n'est plus une option**